

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP)
2016-2030**

COMITE DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL 8 :
GOUVERNANCE ECONOMIQUE, ADMINISTRATIVE ET LOCALE

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE (NASMO) DE LA SCAPP POUR L'ANNEE
2018**

Septembre 2019

Sommaire

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES ENCADRES.....	4
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	6
I. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCAPP AU NIVEAU SECTORIEL EN 2018.....	8
I.1. CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	8
I.1.1. ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE.....	8
I.1.2. Accélération des politiques pro dividende démographique	9
I.1.3. Explication des écarts entre programmation et réalisations	10
I.1.4. Financement de la capture du dividende démographique	11
I.2. TRANSFORMATION DE L’ADMINISTRATION PUBLIQUE	11
I.2.1. Optimisation de l’administration publique	11
I.2.2. Amélioration de la gestion du personnel de l’état.....	12
I.2.3. développement de l’administration et des services électroniques	13
I.2.4. Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP	14
I.3. MEILLEURE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	15
I.3.1. Gestion des finances publiques	15
I.3.2. Gouvernance du secteur public et réduction du risque de surendettement.....	17
I.3.3. Lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence	18
I.3.4. Gouvernance économique	18
I.3.5. Environnement des affaires.....	19
I.3.6. Financement du développement des réformes économiques et financières.....	20
II. ORIENTATIONS ET PROGRAMMATION POUR 2019	21
II.1. CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	21
II.2. TRANSFORMATION DE L’ADMINISTRATION PUBLIQUE	21
II.3. GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	23
III. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	25
IV. ANNEXES.....	26
IV.1. INDICATEURS.....	27
IV.2. LISTE DES MEMBRES DU CDS8 GOUVERNANCE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE.....	29

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
CAON :	Cellule d’Appui à l’Ordonnateur Nation du FED
CDS :	Comité de Développement Sectoriel
CERFIP :	Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques
CTS :	Comités Techniques Sectoriels
DC-SCAPP :	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD :	Dividende Démographique
DGB :	Direction Générale du Budget
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE :	Direction Générale de l’Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD :	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE :	Direction de la Prévision et de l’Analyse Economique au MEF
DUE :	Délégation de l’Union Européenne
FED :	Fonds Européen pour le Développement
MEF :	Ministère de l’Economie et des Finances
MEI :	Ministère de l’Economie et de l’Industrie
MFPTEMA :	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l’Emploi et de la Modernisation de l’Administration
NASMO :	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONS :	Office National de a Statistique
PAMO-FED :	Projet d’Appui à la Mise en Œuvre du FED
PIP :	Programme d’Investissement Public
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SSE :	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women’s Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
TIC :	Technologies de l’Information et de la Communication
UE :	Union Européenne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coût du projet SWEDD en 2018.....	11
Tableau 2 : Financement de l'amélioration de la gestion du personnel de l'état.....	13
Tableau 3 : Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie)	14
Tableau 4 : financement des réformes économiques et financières	20
Tableau 5 : Composition du CDS8 Gouvernance économique, financière et administrative	29

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : La réforme de la LOLF	16
Encadré 2 : Le PIB a été réévalué de 25% après application du SCN 2008	19

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport présente le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2018. Il fait l'état des résultats de développement relatifs aux chantiers stratégiques : i) Transformation de l'administration publique, ii) Capture du dividende démographique et iii) Meilleure gouvernance économique et financière et par rapport à l'atteinte des cibles ODD retenues par rapport à ce chantier. La mise en œuvre de ces chantiers se fait à travers des interventions stratégiques.

L'Administration a connu des transformations louables, notamment à travers l'amélioration de la gestion du personnel de l'Etat et l'utilisation grandissante des moyens et services électroniques. A cela s'ajoute l'opérationnalisation du cadre institutionnel et technique de système de suivi évaluation de la SCAPP et l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation relative à la SCAPP qui consacre sa régionalisation et son étroite connexion avec la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF).

En matière de gouvernance financière, il convient de noter les avancées dans le processus de réforme liées à l'adoption de la LOLF visant à rénover le cadre légal des finances publiques et pour assurer une efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et combler les vides juridiques, auquel s'ajoute une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale, et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale. Il convient aussi de mentionner les efforts visant à placer la dette publique sur une trajectoire descendante, notamment suite à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public et de nouvelles applications.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence, un Plan d'action global de lutte contre la corruption, assorti de plans d'action sectoriels, a été adopté, les organes de contrôle ont été redynamisés, le système des marchés publics a été réformé, un tribunal spécialisé dans le domaine de la lutte contre la corruption et un pôle financier ont été créés.

Dans le domaine des instruments de la gouvernance économique, il y a lieu de mentionner la création de l'Observatoire du dividende démographique et de l'Observatoire économique et social de la pêche (OESP), en plus de la préparation d'une filière de formation aux métiers statistiques au sein de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP).

INTRODUCTION

En cohérence avec l’agenda de 2030 pour le développement et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l’agenda 2063 de l’Union Africaine, le Gouvernement Mauritanien a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui couvre la période 2016-2030. La SCAPP vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités, verte et durable permettant la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens et leur accès au mieux-être dans un cadre de bonne gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, la SCAPP pose les jalons d’importantes transformations de la société et de l’économie mauritaniennes et repose sur trois leviers stratégiques convergents correspondant aux objectifs stratégiques retenus :

- Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable ;
- Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l’accès aux services sociaux de base
- Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ces leviers stratégiques se déclinent en quinze chantiers stratégiques qui à leur tour se déclinent en cinquante-six interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives qui composent le premier plan quinquennal 2016-2020.

La coordination de la SCAPP constitue l’élément clef du dispositif de suivi évaluation de la SCAPP. Elle rend compte des réalisations sectorielles à travers les Notes Annuelles sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP (NASMO) qui constituent l’étape cruciale pour élaborer le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la SCAPP. Les Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont pour vocations de produire ces notes, dans le contexte d’un système de suivi-évaluation (SSE) plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting.

Après une étude d’opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP, le décret 2019-085 du 06 Mai 2019 portant sur l’organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCAPP a été adopté, en application de la loi d’orientation n°2018-021 relative à la SCAPP. Les réformes instaurées par ce décret consistent à établir neuf CDS chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCAPP au lieu des vingt-sept Comités Techniques Sectoriels (CTS) qui étaient institués chacun au sein d’un ministère ou d’une institution.

Ces comités de développement sectoriels tiennent compte des orientations de la SCAPP à travers ses chantiers stratégiques et ce à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CDS est présidé par l’un des représentant des départements les plus concernés par la thématique du chantier et regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par le chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Pour animer les travaux de ces CDS, trois coordinateurs de leviers sont placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP et sont chargés en particulier de la consolidation des rapports des CDS relevant de leur levier.

Le présent rapport relève du CDS 8 de la Gouvernance économique, financière et administrative et fait l’état des lieux de toutes les réalisations sectorielles de l’année 2018 ainsi que celles prévues en 2019 par rapport aux chantiers stratégiques :

- Amélioration de la gouvernance économique et financière

- Relèvement de l'administration publique
- Capture du dividende démographique

Les institutions ou ministères faisant partie du CDS 8 sont :

- Le ministère de l'économie et de l'Industrie
- Le ministère des finances ;
- Le ministère de la fonction publique, du travail et de la modernisation de l'administration ; et
- Le ministère chargé des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le présent rapport comprend les parties suivantes :

- (i) Le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2018 qui fait l'état des résultats de développement par rapport aux chantiers stratégiques et l'état des réalisations par rapport aux interventions, notamment par rapport aux cibles ODD retenues. Il commence toujours, au niveau de chaque intervention, par un rappel de son objectif et des actions programmées pour sa réalisation dans le document de la SCAPP, pour en rester le plus proche possible.
- (ii) Les orientations et de la programmation pour 2019 se rapportant aux interventions prioritaires du chantier stratégique 1 de la SCAPP.
- (iii) La conclusion et des recommandations mettant en évidence les progrès réalisés, les contraintes majeures, notamment par rapport aux cibles ODD, et les solutions proposées pour faire face aux contraintes majeures et défis.

I. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCAPP AU NIVEAU SECTORIEL EN 2018

I.1. CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

I.1.1. ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est d'œuvrer à accélérer la transition démographique et la coordination des politiques socioéconomiques en faveur de la capture du dividende démographique.

A cet effet, le projet SWEDD Mauritanie s'emploie à travers ses interventions, à améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur permettre d'accéder plus facilement aux services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité, et d'accroître la génération et le partage des connaissances.

La sensibilisation et l'engagement politique en faveur de la capture du dividende démographique s'appuie sur les réseaux régionaux de parlementaires, des leaders et d'organisation de la société civile pour favoriser un réel changement social permettant la scolarisation des filles, l'autonomisation des femmes (ODD5) et la promotion de l'utilisation des méthodes de contraception modernes.

Dans ce cadre, les initiatives suivantes ont été prises :

- Pour générer la demande, une campagne médiatique a été réalisée pour un changement social et comportemental (CSC), en y impliquant les leaders religieux, et des actions ont été mises en œuvre pour l'autonomisation des femmes favorables à la capture du dividende démographique.
- 51 leaders religieux dans les zones d'intervention du programme ont été formés pour conduire un plaidoyer pour l'application de la loi SR
- Engagement du gouvernement Mauritanien d'inscrire une ligne budgétaire pour la sécurisation des produits de la SR dans la loi de finances 2019
- En matière de l'offre de services PF, 13 journées spéciales d'information et d'offre de produits et services de PF ont été organisées et ont touché 2000 femmes, adolescents et jeunes dont 900 ont reçu une méthode contraceptive
- Organisation d'une campagne de communication sur l'autonomisation des femmes et le DD avec des artistes. Cette campagne a permis de passer des messages auprès des milliers de femmes et de jeunes
- Les capacités techniques de l'équipe de l'observatoire ont été renforcées. Cette équipe a produit pour la première fois et validé cinq rapports sur les dimensions de l'ONDD en plus du rapport national 2019. Une soixantaine de personnes représentant les différents ministères et la société civile ont été formées dans le cadre de la mise en place et du suivi du DD. Un arrêté désignant les membres et les structures de l'ONDD sera signé par le ministre en charge de l'économie et des finances pour formaliser la mise en place de l'observatoire.

- Par ailleurs une formation a été organisée au profit de 27 cadres du système statistiques, planificateurs et institutions de recherches sur la génération des données et évidences liées aux questions de population
- L'étude d'évaluation rapide des besoins en soins obstétricaux et néonataux d'urgence (ERB SONU) a été réalisée : elle fournit des informations utiles pour le plaidoyer en faveur de l'engagement en faveur du DD. Elle a permis de : (i) déterminer la capacité actuelle des formations sanitaires à fournir des services en SONU de qualité (SONU de base et SONU complets) ; (ii) constituer une base de données sur la disponibilité, l'utilisation et la qualité des services en SONU en vue de guider la définition des politiques, la planification et l'établissement des priorités à tous les niveaux pour le renforcement du système de santé en utilisant les SONU comme porte d'entrée.
- Une enquête démographique et de santé EDSM 2019 est en cours de préparation pour fournir des indicateurs précis et renforcer les actions du gouvernement en matière de santé. L'objectif principal de l'EDSM 2019 est de fournir des données fiables et détaillées sur les facteurs démographiques, socio-économiques et sanitaires qui sont susceptibles d'influencer la situation sanitaire et démographique du pays. Les opérations de collecte sont prévues en 2019 et la validation du rapport final 2020.

L'amélioration de l'offre sanitaire a permis de passer d'un taux d'accouchement assisté par un personnel médical qualifié de l'ordre de 64% en 2015 à 72% en 2018 ce qui devrait avoir des incidences positives sur le taux de mortalité maternelle. Cette évolution s'aligne avec les ODD, en particulier l'ODD 3 pour atteindre la cible 3.2.

Outre le projet SWEED, le Gouvernement est engagé dans le domaine de la Santé, notamment celui de la santé primaire, y compris la vaccination, les soins de santé sexuelle et reproductive, l'information et l'éducation sur la sexualité et la planification familiale (cf NASMO du CDS5). Il est également engagé dans le domaine de l'Education à travers, les efforts et reformes engagés pour lutter contre le mariage précoce, assurer l'égalité entre filles et garçons à tous les niveaux d'enseignement, également tous ce qui est entrepris pour assurer aux jeunes l'acquisition des compétences requises pour trouver un emploi productif (cf NASMO du CDS4).

1.1.2. ACCELERATION DES POLITIQUES PRO DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est d'assurer l'intégration du dividende démographique au sein des politiques de développement.

Pour renforcer les capacités d'élaboration des politiques, de suivi et d'évaluation relatives au dividende démographique, la politique nationale de population (PNP) est élaborée dans le cadre d'un processus inclusif qui a permis de recueillir l'avis des différents acteurs au niveau régional et national mais aussi de faire ressortir les spécificités régionales et défis liés à la croissance démographique au plan national. La politique intègre le DD, il est assorti d'un plan d'action quinquennal. Son adoption est prévue en conseil des ministres en 2019 Cette action contribue aux efforts, pour accompagner la vulgarisation de la SCAPP et la mobilisation des financements et permettre l'inscription du dividende démographique dans les plans sectoriels.

Dans la même optique, une formation a été organisée au profit des cadres de la wilaya du Hodh Charghi sur le DD en perspective de l'élaboration de la stratégie régionale de développement de la wilaya. Cette dynamique d'engagement politique en faveur du DD sera renforcée en 2019 dans le cadre des processus d'élaboration des SCRAPP du Hodh Charghi et du Guidimaka intégrant le DD. Une proposition pour appuyer l'Université de Nouakchott dans le processus d'intégration des questions de population dans ses curricula est également en cours d'examen (ODD4). Par ailleurs, un Atelier de Formation des formateurs nationaux sur le Guide de programmation sur le Dividende Démographique est prévu en 2019 pour renforcer les capacités techniques nationales et l'engagement politique en faveur du DD.

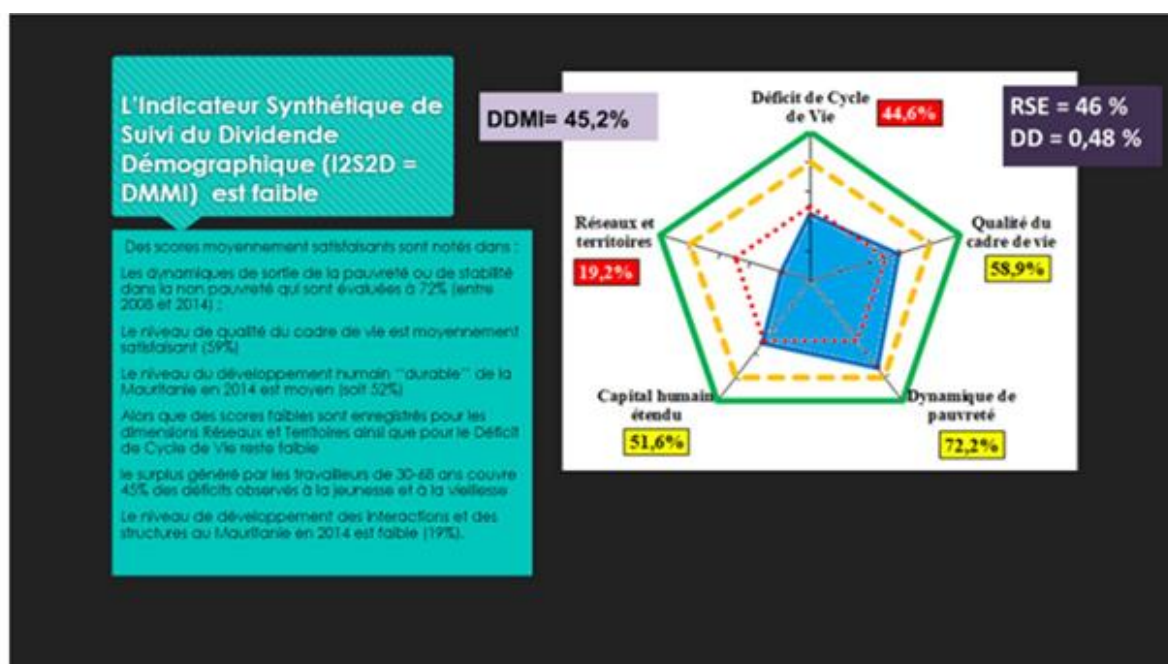
Les activités menées conjointement ont un impact sensible dans l'amélioration des connaissances des communautés des thématiques liées au dividende démographique.

Dans ce cadre les activités réalisées sont relatives aux espaces sûrs, au transport scolaire, aux AGR, à l'entrepreneuriat des femmes, à la distribution de bourses et aux cours de soutien.

1.1.3. EXPLICATION DES ECARTS ENTRE PROGRAMMATION ET REALISATIONS

L'intégration des questions de populations et DD au sein des curricula de l'université de Nouakchott accuse un retard lié au recrutement tardif des consultants chargés de l'étude. Le même processus a été lancé au niveau de l'inspection générale de l'enseignement secondaire pour consolider et enrichir les acquis de l'intégration de l'éducation en matière de population dans les curricula du secondaire. L'action de plaidoyer pour l'introduction de l'éducation sexuelle complète dans l'enseignement secondaire a permis d'obtenir l'engagement du Ministère de l'Education Nationale, d'élaborer et d'adopter une feuille de route et d'identifier les concepts clés et les disciplines d'insertion. L'arrêté ministériel formalisant l'observatoire national du DD est en attente de signature.

Les retards enregistrés dans l'identification des bénéficiaires (espaces sûrs, cours de soutien, bourses,...) se répercutent sur l'atteinte des indicateurs de résultats. Ils résultent principalement des exigences de l'étude d'impact et de la tenue des élections (municipales, régionales et législatives).



1.1.4. FINANCEMENT DE LA CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

La mise en œuvre du principal projet de cette intervention, le SWEDD Mauritanie, dispose en 2018 d'une enveloppe de 23,5 millions MRU.

TABLEAU 1 : COUT DU PROJET SWEDD EN 2018

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique	2015	2018	RIM	16	Budget (CP)	10,00
Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique	2015	2019	BM-IDA	446	Quasi-Don	13,50
				462		23,50

Source : PIP 2018-2020 / DGIPCE/MEI

1.2. TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

1.2.1. OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'objectif de la SCAPP est d'élaborer et mettre en œuvre une architecture fonctionnelle et rationnelle des administrations et services de l'état. Pour ce, les réalisations suivantes ont permis à l'administration d'être dotée de procédures et outils de travail adéquats :

L'action dans ce domaine devait porter sur une revue des différents rapports et audits de l'administration, avec pour objectif de proposer l'organigramme le plus rationnel du Gouvernement

et de revoir la cartographie des institutions de l'Etat pour éliminer toute confusion ou superposition de missions.

La gestion axée sur les résultats devrait être introduite, à travers l'élaboration de plans d'actions pluriannuels, l'attribution des ressources en fonction des objectifs et la mise en place d'instruments de suivi et évaluation. L'administration devrait être dotée de procédures et d'outils de travail adéquats. Le contrôle de l'action de l'administration publique inclura la vérification de l'atteinte des objectifs assignés et l'utilisation rationnelle des ressources mobilisées, y compris les ressources humaines.

Les avancées dans ce domaine figurent dans les parties ci-dessous, en particulier la gestion du personnel de l'état, le développement de l'administration et des services électroniques, la planification et le suivi-évaluation des politiques publiques.

1.2.2. AMELIORATION DE LA GESTION DU PERSONNEL DE L'ETAT

L'objectif de la SCAPP est d'assurer une gestion rationnelle et une formation du personnel de l'état. Il est à noter que les réalisations suivantes ont amélioré la qualité des services de gestion du personnel de l'état :

- Décret portant sur l'harmonisation et la simplification du système de rémunération des Fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif ;
- Décret modifiant certaines dispositions fixant le statut particulier des corps de gestionnaires de ressources humaines des administrations de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif ;
- Parachèvement des opérations de régularisation des agents de l'Etat victimes des événements de 1989 ;
- Préparation de statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires, il s'agit de :
 - Projet de décret portant sur le statut particulier du corps des conseillers juridiques ;
 - Projet de décret portant sur le statut particulier des corps du Ministère des Affaires sociales de l'enfance et de la famille ;
 - Projet de décret portant sur le statut particulier applicable aux corps de l'administration des affaires islamiques.
- Renforcement de la sécurité des Serveurs dédiés au nouveau système intégré de gestion des personnels de l'Etat ;
- Mise à jour de la base de données des équivalences de diplômes ;
- Numérisation des dossiers individuels des agents de l'Etat ;
- Sécurisation de l'application Informatique (ELMAWARID) ;
- Contrôle et mise au point du nouveau système intégré de gestion des personnels de l'Etat.

En termes de financement, l'ensemble de l'enveloppe disponible pour 2018 pour cette intervention n'est que d 10 millions MRU sur budget Etat (tableau ci-dessous). Il y a donc lieu de mobiliser des moyens plus importants pour mener à bien les réformes nécessaires à l'amélioration de la gestion du personnel de l'Etat.

TABEAU 2 : FINANCEMENT DE L'AMELIORATION DE LA GESTION DU PERSONNEL DE L'ETAT

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
Organisation des journées portes ouvertes sur la fonction publique	2015	2020	RIM	3	Budget	1,50
Archivage dossiers personnel de l'Etat/DGFP	2016	2018	RIM	2	Budget	1,50
Renforcement des capacités et équipements/MFPTMA	2010	2018	RIM	58	Budget	2,00
Appui à la vulgarisation des textes de la FP	2011	2018	RIM	4	Budget	1,50
Appui pour la numérisation des dossiers du personnel de l'Etat	2015	2018	RIM	1	Budget	0,50
Appui pour la mise en place du système intégré pour la gestion du personnel de l'Etat (SIGPE)	2016	2018	RIM	4	Budget	1,00
Soutien au dialogue social/MFPMA	2017	2018	RIM	5	Budget	2,00
				77		10,00

Source : PIP 2018-2020 / DGIPCE/MEI

1.2.3. DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES ELECTRONIQUES

Afin de doter l'Administration d'une plateforme fiable et économique de traitement de l'information et développer les services en ligne transactionnels, l'action a porté sur la mise en place de l'Administration électronique notamment des services d'éducation électroniques par la mise en place d'un système de suivi des établissements d'enseignement technique et professionnel. Dans le cadre de favoriser la mise en place d'une technopole TIC, une unité d'appui à la cellule de Projet de l'Initiative « Produire en Mauritanie » est chargée d'appuyer techniquement le Projet « Made in Mauritania » et œuvrer à l'identification des Projets dans le domaine des TIC, en vue de développer l'infrastructure et la plateforme électronique. A cela s'ajoutent les réalisations suivantes :

- Plusieurs sites et portails internet ont été développés parmi lesquels la Nouvelle version du portail de Gestion des concours au profit de la Commission Nationale des Concours ;
- Une plateforme internet est mise en place au profit des HCJ pour la vulgarisation des stratégies, programmes et projets relatifs aux jeunes et sites internet ;
- La messagerie du Gouvernement est mise à niveau à travers la migration vers les dernières versions de la messagerie Exchange, la mise à jour d'AD et la mise à jour TMG ;
- Des ateliers ont été organisés au profit des points focaux des départements ministériels portant sur le renforcement des capacités dans le domaine des stratégies e-Gouvernement et des indicateurs de mesure de l'e-Gouvernement, la création d'incubateurs technologiques, les Politiques de l'économie numérique, les données ouvertes et les blocchains.

Les principales réformes ont porté sur la mise en place du cadre juridique, du pilotage, des infrastructures et des instances de signature électronique. Il s'agit des actions suivantes :

- Une loi sur les transactions électroniques a été adoptée pour la mise à niveau du cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement adéquats et favorables à une

administration électronique dématérialisée et la préparation des décrets d'application du Cadre Juridique de la Société Mauritanienne de l'Information « CJ-SMI » a été lancée.

- Une étude pour l'identification des réformes légales, réglementaires et régulatrices dans le secteur des TIC a été réalisée et suite à cette étude, plusieurs réformes ont été réalisées : i) Pour la mise en œuvre opérationnelle du régime d'autorisation générale, le Conseil National de la Régulation a adopté une décision de régulation précisant les conditions d'application du régime de l'autorisation générale aux réseaux BLR ; ii) Pour la mise en œuvre opérationnelle du partage d'infrastructures, le Conseil National de la Régulation a adopté une décision de régulation précisant les modalités de partage d'infrastructures entre opérateurs et iii) Pour améliorer l'usage du Fonds de Service Universel, le gouvernement a adopté une stratégie de Service Universel orientée vers le haut débit et le désenclavement numérique du territoire.
- Une stratégie nationale de cyber sécurité élaborée pour renforcer la confiance dans l'économie numérique.
- Elaboration d'une Stratégie de promotion du haut débit et d'accès universel accompagnée d'un plan d'actions opérationnel.
- Elaboration d'un décret fixant les règles de lancement de la préparation de l'introduction de la technologie haut débit mobile (LTE-4G).
- Elaboration d'un plan d'action pour l'amélioration du cadre juridique des TIC.

La mise en œuvre de cette intervention bénéficie en partie de l'appui du Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie) dont l'enveloppe programmée en 2018 est de 45 millions MRU.

TABLEAU 3 : PROJET DE CONNECTIVITE NATIONALE (WARCIP MAURITANIE)

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie)	2013	2020	BM-IDA	894	Quasi-Don	45,00

Source : PIP 2018-2020 / DGIPCE/MEI

1.2.4. PLANIFICATION, COORDINATION, SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPP

A travers cette intervention, il s'agit d'améliorer la conception et la convergence de la mise en œuvre des politiques, le pilotage et l'efficacité des projets et programmes de développement ainsi que la communication en informant sur les progrès dans la réalisation des objectifs poursuivis, en appuyant la prise de décision (opérationnelle et stratégique) et en permettant de s'assurer de la redevabilité de toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de la stratégie.

Le principal résultat attendu porte sur la mise en place d'un mécanisme efficace pour assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP et des réformes et interventions publiques y inscrites, y compris un reporting régulier sur la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP et des indicateurs pertinents de suivi et d'impact de cette stratégie.

Suite à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) par le Gouvernement, une feuille de route a été élaborée en décembre 2017 pour le renforcement du système de suivi et évaluation (SSE) de la mise en œuvre de cette stratégie et a fait l'objet d'une large concertation avec toutes les parties prenantes, notamment les partenaires techniques et financiers (PTF) concernés.

Les principaux résultats atteints et progrès enregistrés ont porté d'abord sur l'opérationnalisation du cadre institutionnel et technique de SSE en procédant à la réforme de ses différentes composantes (Dispositif institutionnel, Indicateurs, Outils de reporting, Plan d'évaluation) et en intégrant les différents niveaux national, sectoriel et régional. Parallèlement, un reporting régulier sur la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP a été assuré.

Une nouvelle loi d'orientation relative à la SCAPP a été votée par le Parlement le 26/4/2018 instituant le nouveau cadre d'orientation de la SCAPP qui consacre sa régionalisation et son étroite connexion avec la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF). Cette loi sera complétée par un décret relatif au SSE de la SCAPP.

A cela s'ajoutent le renforcement des capacités techniques et matérielles des structures en charge du SSE de la SCAPP et le lancement du processus de la revue nationale volontaire (RNV) des ODD dont le rapport sera présenté en juillet 2019 à la session qui sera organisée par le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies sous le thème « Autonomiser les gens et assurer l'inclusivité et l'égalité ».

I.3. MEILLEURE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Ce chantier de la SCAPP vise à créer les conditions d'une gouvernance économique et financière, nécessaire à une forte croissance et à un partage équitable des fruits de cette dernière.

Cet objectif devrait être atteint à travers la mise en œuvre des interventions suivantes : (i) Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public ; (ii) Gestion des finances publiques ; (iii) Lutte contre la corruption et promotion de la transparence ; (iv) Gouvernance économique ; et (v) Environnement des affaires.

I.3.1. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'amélioration de la gestion des finances publiques est recherchée à travers l'atteinte des principaux résultats attendus suivants : (i) l'amélioration du rendement fiscal, notamment celui de l'économie non extractive ; (ii) la rationalisation/maîtrise des dépenses publiques et l'amélioration de l'allocation des ressources ; (iii) la transparence du système de gestion des finances publiques ; et (iv) la soutenabilité des finances publiques à long terme.

Les orientations stratégiques de la SCAPP en matière de réforme de la gestion des finances accordent une place centrale à l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) (Encadré ci-dessous). Cette loi organique a effectivement été votée. La réforme qu'elle initie a fait l'objet d'une feuille de route en cours de mise en œuvre sur une période de cinq ans avec une possibilité de prorogation de 2 ans après autorisation du Parlement.

Parmi les actions programmées et réalisées, il y a lieu de relever que le gouvernement a procédé à la rénovation du cadre légal des finances publiques par l'adoption d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances promulguée en 2018. Ce nouveau cadre garantira plus de modernité, d'exigences

en matière de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et de reddition des comptes de la part des gestionnaires. Il a permis en outre de combler les vides juridiques qui persistaient depuis plusieurs décennies, notamment sur le plan de la communication et la mise à disposition de l'information budgétaire et financière aussi bien à l'endroit du parlement en enrichissant considérablement la documentation budgétaire, qu'à l'endroit des citoyens.

Sur le plan de la convergence vers les ODD, en particulier la cible ODD 17.1 relative à « l'amélioration, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, de la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes », le pays enregistre des progrès relatifs avec le total des recettes publiques en proportion du PIB (Indicateur ODD 17.1.1) qui passe de 27,02 % en 2016 à 27,12 % en 2017. Quant à la proportion du budget national financé par les impôts nationaux (Indicateur ODD 17.1.2), elle évolue de 69,74 % en 2016 à 67,34 % en 2017.

Il y a lieu de noter qu'à partir de 2015, le Gouvernement mauritanien avait entrepris un programme ambitieux de réformes fiscales, qui ont consisté en une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale, et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale. Ce qui a permis de stabiliser les recettes publiques malgré les chocs induits par la baisse des prix du fer et la fin de l'exploitation pétrolière. Ces réformes se sont traduites par une augmentation soutenue des recettes fiscales de plus de 10 %, en moyenne sur la période 2015-2018 avec un niveau record de 13,2 % entre 2016 et 2017. Ainsi, le ratio recettes publiques totales (hors pétrole) par rapport au PIB a pu se maintenir à un niveau de 27 %, en moyenne entre 2015 et 2018, et le taux de couverture des dépenses publiques par les recettes fiscales (hors pétrole) s'est établi à plus de 71 % en 2018, contre moins de 53 % en début de période (2015). Grâce à l'effort sur l'accélération des financements extérieurs, l'investissement public a connu une nette augmentation. Parallèlement aux réformes fiscales, un effort particulier a été mis sur la mobilisation de financements extérieurs, afin de stimuler davantage l'investissement public dans les secteurs prioritaires. Ce qui va s'inscrire directement dans la poursuite de l'ODD 17 portant sur le renforcement des moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et sa revitalisation.

ENCADRE 1 : LA REFORME DE LA LOLF

La réforme des finances publiques : La nouvelle loi organique des lois de finances (LOLF)

Les principales innovations de la LOLF : La nouvelle LOLF élargit son périmètre, continue à définir les règles relatives à la préparation, au contenu, à la présentation des Lois de finances et détermine désormais celles relatives à son adoption, à son exécution et au contrôle des lois de finances. Elle précise aussi les conditions dans lesquelles est arrêtée la politique budgétaire à moyen terme et fixe les principes fiscaux, budgétaires et comptables. Les lois de finances se voient conférer le monopole de légiférer en matière fiscale.

Objectifs : La nouvelle LOLF vise à :

- (i) renforcer l'exhaustivité du budget par l'intégration de toutes les ressources quelle que soit leur origine ;
- (ii) passer d'une approche normative des dépenses à une présentation par programme et une gestion axée sur la performance et le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats ;
- (iii) introduire la pluri annualité pour une meilleure articulation entre les stratégies nationales de développement pour une allocation plus efficace des ressources publiques ;
- (iv) Encadrer les crédits non répartis et la réserve budgétaire ;
- (v) Améliorer le cycle de préparation du budget : fixation de la date de présentation de la programmation budgétaire en conseil des Ministres ;
- (vi) Introduire la comptabilité générale et patrimoniale de l'État

(vii) *Intégrer la gestion des fonds des bailleurs : intégration des financements extérieurs dans le budget de l'Etat et des LF ;*

Progressivité de la mise en œuvre de la réforme : Sans pour la mise œuvre avec possibilité de prorogation de 2 ans sur demande du MEF et autorisation du parlement.

Les principales avancées de la mise en œuvre de la LOLF : Partant de la progressivité de cette mise en œuvre, une feuille de route a été préparée qui prend en considération le fait que la phase actuelle est axée sur la mise en place du cadre conceptuel et normatif ainsi que les pré-requis. Beaucoup d'activités ont déjà été réalisées mais elles sont plus en rapport avec les pré-requis techniques et dont celles fondatrices en matière de mise en œuvre de la LOLF sont les suivantes :

- (i) *Le décret prévu par la LOLF relatif aux délais d'entrée en vigueur des dispositions transitoires de la LOLF a été adopté, il fixe désormais les dates qui rythmeront la mise en œuvre de la LOLF ;*
- (ii) *La préparation des projets de maquettes programmatiques pour 18 ministères est en cours ;*
- (iii) *Le projet de décret sur la gestion budgétaire et comptable prévue par la nouvelle LOLF et remplaçant l'ancien règlement générale de la comptabilité a été adopté en conseil des Ministres ;*
- (iv) *Le Projet de décret sur la programmation budgétaire fixant les modalités de programmation et le calendrier budgétaire, prévu par la LOLF a été adopté en conseil des Ministres ;*
- (v) *En terme de pré-requis la maquette de nomenclature budgétaire a été préparée, les formations en rapport avec la mise en œuvre de la LOLF ont été réalisées (plus 25 modules de formation réalisés) ;*
- (vi) *le recueil des normes comptables est finalisé, en attente de son adoption formelle ;*

1.3.2. GOUVERNANCE DU SECTEUR PUBLIC ET REDUCTION DU RISQUE DE SURENDETTEMENT

L'objectif spécifique poursuivi est de renforcer le processus institutionnel de gouvernance du secteur public et de placer la dette publique sur une trajectoire descendante. Les principaux résultats attendus sont les suivants : (i) la dette publique est placée sur une trajectoire descendante ; (ii) l'endettement des entreprises publiques et autres entités publiques est maîtrisé ; et (iii) la base de données sur l'aide au développement est complétée et rendue performante.

Pour atteindre cet objectif et obtenir les résultats escomptés, les financements extérieurs du BCI ont été intégrés dans la loi de finances initiale 2018. De même, la soutenabilité et la viabilité de la dette publique a continué à être améliorée grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public adopté par le Gouvernement en 2016.

Le cadre de gestion et d'analyse de la dette extérieure est également renforcé grâce à la mise en place de nouvelles applications informatiques SIGIP (Système intégré de gestion de l'investissement public) et SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette) destinées respectivement à prendre en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissement public et reconstituer une base de données fiable et exhaustive de tous les prêts extérieurs.

Ce nouveau système de gestion de l'investissement public aide à l'évaluation et à la priorisation des projets publics et permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements. Il vient remplacer l'outil Développement Assistance Data base (DAD) utilisé précédemment, notamment pour la gestion de l'aide publique au développement (APD) et dont l'opérationnalisation était prévue dans le plan d'action de la SCAPP.

Ces mesures de la politique budgétaire sont de nature à améliorer la prévisibilité des financements extérieurs et la mobilisation des ressources, d'une part, et l'efficacité et l'efficience du programme d'investissement public (PIP), d'autre part.

1.3.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE

Cette intervention vise à accélérer la mise en œuvre des stratégies en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent. Un Plan d'action global de lutte contre la corruption 2016-2020, assorti de plans d'action sectoriels, sert de cadre aux initiatives prises dans ce domaine.

Des avancées importantes ont été enregistrées ces dernières années dans ce domaine. Il s'agit de la redynamisation des organes de contrôle, la réforme des marchés publics qui a permis la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation en vue d'une plus grande transparence dans la gestion de la commande publique, l'adoption de mesures énergétiques contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et enfin la création d'un tribunal spécialisé dans le domaine de la lutte contre la corruption et d'un pôle financier (parquet et tribunal d'instruction).

Par contre, le comité de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC), élément clé du dispositif institutionnel, n'a pas encore été mis en place.

L'indice de perception de la corruption (IPC) élaboré et publié par Transparency International place la Mauritanie au 144ème rang parmi 180 pays en 2018 contre la 143ème place en 2017, correspondant à des scores respectifs de 27/100 en 2018 et 28/100 l'année précédente. Ce score est à comparer avec le score moyen par pays qui est de 43/100 au niveau mondial et de 32/100 dans la zone d'Afrique.

1.3.4. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

Les principaux résultats attendus de cette intervention sont relatifs à : (i) la cohérence entre les lois des finances, le CMDT et les priorités de la SCAPP à travers l'alignement systématique du contenu des lois des finances sur les priorités retenues dans le cadre de la SCAPP ainsi que les PIP et les CMDT ; et (ii) le renforcement du Système Statistique National (SSN) et l'amélioration de la qualité de la production statistique à travers la réforme du Système Statistique National (SSN), la cohérence entre la production et les besoins pour renseigner les indicateurs des ODD et autres indicateurs de développement, en tenant compte de la couverture géographique, la désagrégation des données la plus fine possible par rapport aux populations les plus vulnérables pour faciliter les méthodes d'intervention et de ciblage.

Sur le plan de la réforme et du renforcement de l'outil statistique, il y a lieu de noter la création récente de l'Observatoire du dividende démographique et de l'Observatoire économique et social de la pêche (OESP) qui servent d'organes de veille et suivi permanent de la cohérence des politiques économiques et sociales. Le premier s'occupe de la production et l'analyse de statistiques en vue de planifier la conversion du dividende démographique en bonus de croissance économique tandis que le second vise à assurer une meilleure intégration du secteur de la pêche dans le tissu économique du pays et de plus grandes retombées du secteur au niveau social.

De plus, dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités statistiques, une filière des métiers statistiques a été créée au sein de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) et sera ouverte dès l'année académique 2019-2020.

En ce qui concerne la mise à niveau des méthodes de production de données statistiques dans un but d'amélioration de leur fiabilité, les comptes nationaux ont été révisés passant de la norme des Nations Unies SCN 1993 au SCN 2008.

En outre, pour répondre aux besoins en données statistiques, l'ONS a lancé la préparation de deux enquêtes majeures : l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV 2019), l'Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie (EDSM 2019). A cela s'ajoute la production et la diffusion régulière¹ de données statistiques dans les différents domaines de la vie économique et sociale pour supporter la planification, la mise en œuvre de réformes, la gestion et la prise de décision stratégique ou opérationnelle dans les domaines concernés.

ENCADRE 2 : LE PIB A ETE REEVALUE DE 25% APRES APPLICATION DU SCN 2008

La Mauritanie s'est engagée au début 2017 dans un processus de révision des comptes nationaux afin de rendre les agrégats macroéconomiques plus performants et intégrer les dernières recommandations du nouveau système des comptes nationaux de 2008 (SCN 2008). Cet exercice de révision a porté sur :

- **Le changement de l'année de base (2014)** : ce changement a permis l'amélioration de la couverture de certains domaines d'activité, la prise en compte de la nouvelle norme de comptabilité nationale (SCN 2008) et l'introduction des changements structurels des comportements des agents économiques.
- **L'élaboration des comptes des années 2015-2017** selon la même méthodologie de l'année de base permettant la stabilisation des agrégats de l'année de base.
- **La rétopolation de la série de 2005-2013** avec une méthodologie permettant de disposer d'une série des comptes nationaux longue, équilibrée, cohérente qui prend en compte l'ensemble des changements introduits dans la nouvelle base en relation avec les recommandations du nouveau système des comptes (SCN 2008).

Les comptes de l'année de base 2014 ont été produits selon les deux systèmes afin de pouvoir mesurer les impacts.

La prise en compte de l'ensemble des recommandations ont abouti à une réévaluation du produit intérieur brut (PIB) de **25%** par rapport à son niveau selon l'ancien système (SCN 93).

Les données de la nouvelle série du PIB seront utilisées comme base de projection pour la période 2018-2023 lors de l'élaboration du cadrage macroéconomique futur.

1.3.5. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Les résultats de cette intervention sont passés en revue dans la NASMO du CDS 2 : « Promotion du secteur et amélioration de la pratique des affaires ».

¹ L'ONS publie régulièrement les données disponibles sur son site www.ons.mr

I.3.6. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

En 2018, les principales activités de cette intervention bénéficient d'un montant de 239,61 millions MRU pour un coût total de 1 964 millions MRU pour l'ensemble du portefeuille de projets.

TABLEAU 4 : FINANCEMENT DES REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
Prog. d'Appui à la mise en oeuvre du 10ème FED (PAMO)	2008	2018	RIM	8	Budget (CP)	2,50
Projet d'Appui à la Gestion de l'Investissement Public (PAGIP)	2014	2019	BAD-FAD	33	Don	16,45
Projet Gouvernance Secteur Public	2016	2019	RIM	40	Budget (CP)	11,30
Projet Gouvernance Secteur Public	2016	2020	BM-IDA	338	Don	135,11
Projet d'Appui à la Gouvernance pour la Promotion d'une Croissance Inclusive (PAGOCI)	2014	2018	RIM	1	Budget (CP)	1,00
Projet d'Appui à la Gouvernance pour la Promotion d'une Croissance Inclusive (PAGOCI)	2014	2019	BAD-BAD	88	Don	18,00
Programme d'Appui aux Reformes Economiques et à la Diversification de l'Economie PhaseI /PAREDE-I	2018	2019	BAD-FAD	152	Prêt	11,25
Programme d'Appui aux Reformes Economiques et à la Diversification de l'Economie PhaseI /PAREDE-I	2018	2019	BAD-FAD	166	Don	0,00
Programme d'Appui à la mise en oeuvre du 11 FED (PAMO 11 FED)	2016	2021	UE-CE	472	Don	20,50
Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique	2015	2018	RIM	16	Budget (CP)	10,00
Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique	2015	2019	BM-IDA	446	Quasi-Don	13,50
Programme d'Appui aux Reformes Economiques et à la Diversification de l'Economie Phase II /PAREDE-II	2018	2018	BAD-FAD	204	Prêt	
				1 964		239,61

Source : PIP 2018-2020 / DGIPCE/MEI

II. ORIENTATIONS ET PROGRAMMATION POUR 2019

II.1. CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

La nécessité d'améliorer l'efficacité des efforts en vue de la capture du dividende démographique prévoit de passer par une mise en œuvre rapide des activités prioritaires suivantes :

- Signature du contrat avec la radio qui permettra de produire et de diffuser des spots radio dans les plus brefs délais ;
- Formation et mise en place des jeunes relais communautaires qui vont informer et sensibiliser 10000 jeunes et adolescentes dans les thématiques favorisant la capture du dividende démographique.
- Distribution du cash transfert (bourses aux filles du secondaires) et l'achèvement de la mise en place du système de transport scolaire
- Conduite de l'enquête LQAS pour disposer de la situation des connaissances en matière de SR ;
- Formation des formatrices des espaces surs, immédiatement suivie de la formation des mentors et des chargées de suivi et l'ouverture effective des espaces surs ;
- Lancement du volet AGR ;
- Réception du matériel de la plate-forme télémédecine ;
- Plaidoyer pour la formalisation de l'observatoire national du DD, il s'agit de

Signature le MEF de l'arrêté portant désignation et mise en place de l'ONDD

- Elaboration du rapport national sur l'ONDD
- Organisation d'un atelier de Formation des formateurs nationaux sur le Guide de programmation sur le Dividende Démographique pour renforcer les capacités techniques nationales et l'engagement politique en faveur du DD
- Formation des cadres du système statistique sur la génération des évidences sur les questions de population
- Renforcer les capacités techniques des acteurs y compris les leaders religieux sur le plaidoyer en faveur de l'autonomisation des femmes, la loi sur la SR et le DD
- Adoption de la politique de la population
- Intégration du DD dans les SCRAPPs régionales.

II.2. TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Développement de l'administration et des services électroniques

Pour la mise à niveau du cadre règlementaire, d'une gouvernance et d'un environnement adéquats et favorables à une administration électronique dématérialisée, les décrets d'application du Cadre Juridique de la Société Mauritanienne de l'Information « CJ-SMI » sont en cours de préparation.

Dans le cadre d'un programme de réformes légales, réglementaires et régulatrices, en partenariat avec la Banque Mondiale, afin d'établir des mesures pour diminuer les coûts de l'infrastructure et favoriser significativement le développement de l'offre haut débit, un projet de loi relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit notamment en modifiant la loi n°2013-025 portant sur les communications électroniques est en cours d'élaboration.

Pour le renouvellement des licences 2G/3G et l'octroi de nouvelles licences (LTE-4G) aux opérateurs existants et à un nouvel opérateur entrant, un document d'appel d'offres et les cahiers des charges correspondants sont en cours de préparation. L'appel d'offre, doit être lancé par l'ARE en février 2019. Suite à son évaluation, l'octroi de nouvelles licences est en cours si les participants à cet appel d'offres fournissent les contreparties requises.

Par ailleurs, la nécessité d'améliorer l'administration électronique et les services de santé et d'éducation électronique passe par une mise en œuvre rapide des activités prioritaires suivantes :

- Une étude de faisabilité pour la construction des tronçons manquants de backbone national pour préparer un maillage significatif du pays par les réseaux en fibre optique, Sur la base des résultats de cette étude, la recherche de financement a été entamée.
- Le lancement de la construction des tronçons du réseau national haut débit en fibre optique, pour couvrir 1700Km.
- Réalisation de l'étude de faisabilité du projet de sécurisation de la liaison internet internationale par câble sous-marin et la préparation et signature d'un accord avec le câble sous-marin EllaLink afin de prévoir une unité de branchement sur ce câble en face de Nouadhibou. La recherche de financement a été entamée pour mobiliser le budget nécessaire à la construction de la liaison vers cette unité de branchement et la construction d'une station d'atterrissement.
- Préparation d'un programme e-Gouvernement permettant la dématérialisation des principales démarches administratives, la digitalisation des moyens de paiements du secteur public et la protection des données de l'Administration. Il permettra aussi la mutualisation des systèmes d'information et la mise en place du patrimoine numérique de l'Etat.
- Développement d'un portail de gestion et vérification des diplômes de l'enseignement supérieur.
- Développement d'une application de gestion de courrier full web au profit des Départements ministériels.

Optimisation de l'administration publique

Les réformes visent à améliorer les conditions de travail des autorités administratives par la construction d'infrastructures et l'acquisition d'équipements, le renforcement des effectifs et des capacités d'encadrement. Les actions de la fonction publique ont ainsi porté sur les réalisations suivantes :

- Adoption du statut des contractuels de l'Etat ;
- Adoption des statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires ;

- Le renforcement et la sécurisation du système d’information ;
- Contrôle et mise à jour de l’application ELMAWARID ;
- Finalisation du nouveau système intégré de gestion des personnels de l’Etat, à travers :
 - Le parachèvement des tests de bon fonctionnement du système ;
 - Formation des administrateurs et utilisateurs finaux ;
 - Démarrage du système.

Les réformes visant la modernisation de l’administration ont porté sur :

- L’élaboration d’un guide des règles et technique de la rédaction administrative ;
- L’élaboration d’un projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Révision du dispositif relatif à la formation et le perfectionnement des agents de l’Etat ;
- Formation de formateurs sur l’élaboration des plans de formation.

Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP

- ◆ Il est prévu de mettre en œuvre la réforme d’opérationnalisation du dispositif institutionnel et technique de Suivi évaluation de la SCAPP :
 - Elaborer et adopter le décret relatif au SSE qui traduira dans les faits les recommandations de l’étude d’opérationnalisation de ce système aux niveaux institutionnel, des outils de reporting, des indicateurs et du plan d’évaluation. Ce décret viendra en applications de la loi relative à la SCAPP.
 - Mettre en place le dispositif institutionnel et technique rénové, notamment les neuf Comités de développement sectoriels (CDS) liés aux chantiers de la SCAPP et les coordinations de leviers stratégiques ainsi que les Comités régionaux de Développement (CRD).
 - Concevoir et rendre opérationnelle la Plateforme Online de suivi de la SCAPP (base de données connectée et application) ainsi que la formation des utilisateurs, y compris au niveau sectoriel.
 - Initier la mise en œuvre des actions et sessions inscrites au Plan de formation en matière de planification, de suivi et d’évaluation des politiques publiques.
- ◆ Initier l’élaboration des Stratégies régionales de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCRAPP) et la mise en place de leurs dispositifs de suivi au niveau des régions.
- ◆ Formuler des politiques sectorielles en phase avec la SCAPP et permettant de l’opérationnaliser.
- ◆ Réaliser la Revue Nationale Volontaire (RNV) des ODD et participer en juillet 2019 à la session du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) du Conseil Economique et Social (EcoSoc) des Nations Unies.

II.3. GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Gestion des finances publiques

L’année 2019 est une année charnière précédant la première année de budgétisation en mode programmes (2020) dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF. A cet égard, les activités

programmées sont relatives au lancement des différents outils liés au processus de mise en œuvre de la LOLF : (i) séminaire de lancement, plan de communication et plan de formation ; (ii) cadres de performance des programmes, maquettes des documents de performance, cartographie de programmes et déclinaison des programmes ; (iii) Nomenclature ; (iv) système d'information ; (v) CDMT ; (vi) présentation double en budget programme pour la LFI 2020 ; (vii) comptabilité dite en droits constatés ; etc.

En matière d'impôts, la réforme en cours de réécriture du Code Général des Impôts (CGI) devrait être finalisée en 2019 en intégrant la réforme de la fiscalité directe des bénéfices pour introduire l'impôt sur les sociétés (IS). L'objectif recherché est d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales, l'équité fiscale et le climat des affaires.

Le déploiement du système d'information Jibaya à l'ensemble du territoire national permettra à la DGI de disposer d'un outil performant pour assurer la collecte de l'impôt auprès de tous les contribuables installés en Mauritanie. En outre il y a lieu de citer l'introduction des télé-services en faveur des contribuables professionnels et la gestion du risque à la DGI.

En termes de renforcement du personnel, il y a lieu de citer le recrutement d'une promotion de 100 préposés, 20 Contrôleurs et 10 Inspecteurs des douanes.

Les outils de la gestion domaniale seront modernisés, notamment par leur numérisation.

Au niveau de la comptabilité publique, les efforts seront déployés selon les axes suivants : (i) La révision du cadre normatif ; (ii) la production des états financiers prévus par la LOLF ; (iii) la promotion du contrôle interne au sein de la DGTCPC et dans les départements ministériels ; (iv) la reprise du système d'information comptable, etc.

A cela s'ajoutent : (i) la production de rapports annuels sur la performance des agences et entreprises publiques et parapubliques ; (ii) l'application des normes d'audit internationales ; (iii) la révision du cadre juridique régissant les établissements et entreprises publiques ; (iv) l'audit de l'organisation et de la masse salariale des EPA ; (v) l'élaboration d'une stratégie du secteur parapublic et de contrats de performance pour les établissements publics ; (vi) Formation des membres des conseils d'administration et des comptables.

Les principales actions statistiques en 2019 portent sur : (i) la revue réglementaire institutionnelle des textes régissant le Système Statistique National et l'ONS ; (ii) la création d'une filière de formation à l'ESP dédiée aux métiers statistiques, (iii) la révision et migration des comptes nationaux suivant le SCN 2008 ; (iv) le suivi de la conjoncture économique nationale ; (v) la réalisation des enquêtes d'évaluation de l'Impact du SWEDD, l'EDSM 2019, de registre de la population et l'EPCV 2019.

III. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au niveau de la capture du dividende démographique, il y a lieu de formaliser l'Observatoire National du Dividende Démographique, en adoptant la politique de la population et en mobilisant le GAP de Financement pour la réalisation de l'EDSM

En matière de transformation de l'administration, le développement des services électroniques devra être renforcé et accéléré. De même la réforme du système de suivi-évaluation de la SCAPP devra être appuyé et porté par toutes les parties concernées compte tenu de sa transversalité.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption et le renforcement de transparence, il est recommandé de mettre en place un Comité de Suivi de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et d'élaborer son rapport d'évaluation et de mise en œuvre ainsi que de renforcer les capacités des structures en charge de la lutte contre la corruption (MJ, MEI Cours des compte, IGE, etc....).

Dans la sphère des finances publiques, il est impératif de maintenir le rythme prévu du processus de réforme instaurée par la LOLF. Dans ce cadre, la mise en place de la gestion axée sur les résultats sera grandement facilitée par le renforcement de la coordination des actions de réformes de finances publiques et celles liées à la formulation et au suivi-évaluation du plan d'action de la SCAPP.

Dans le domaine de la statistique, il convient : (i) d'appuyer le renforcement des capacités humaines de l'ONS et du SSN à travers l'ouverture de la filière statistique à l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) ; (ii) de veiller à faire aboutir la réforme institutionnelle de l'ONS et du SSN ; (iii) de réaliser dans les délais prévus les enquêtes majeures programmées (EDS et EPCV) ; (iv) faire un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS).

IV. ANNEXES

IV.1. INDICATEURS

Indicateur	Intervention/SCAPP	Source	Valeur-2018	Remarques/Recommandations
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	Renf des processus institutionnels en vue réduire le risque de surendettement	MEF	14,40%	
Pourcentage des dépenses publiques agrégées réalisées en fonction des dépenses budgétisées	Gestion des finances publiques	MEF	96%	Il serait utile de le reformuler en taux d'exécution budgétaire
Composition du budget public réalisé en fonction du budget prévu	Gestion des finances publiques	PEFA		
Solde global du TOFE	Gestion des finances publiques	MEF	4,3 Milliard MRO	
Observatoire national du dividende démographique est opérationnel	Renforcer les politiques pro dividende démographique	SWEDD	Oui	
Taux de dépendance démographique	Capture du dividende démographique	ONS	92,7% en 2013	
Taux de dépendance économique		ONS	45% en 2013	

	Capture du dividende démographique			
Indicateur synthétique du dividende démographique	Accélération des politique pro dividende démographique	CREFAT	45,2% en 2014	CREFAT (centre de recherches en économie et finances appliquées, Sénégal)
Proportion d'indicateurs SCAPP renseignés par an	Transformation de l'administration publique	SCAPP	Demba	
Taux d'achèvement de la mise en œuvre de la LOLF	Optimisation de l'administration publique	MEF		
% des employés de l'état ayant un statut précaire	Amélioration de la gestion du personnel de l'état	MFP		Contacteur la direction de la fonction publique et la direction de la solde
Nbre de visiteurs des sites internet de l'état	Développement de l'admin et des services électroniques	TIC	3000/mois	une estimation du nbre de visiteurs par site et par mois en moyenne
Nbre de service de sécurité informatique	Développement de l'admin et des services électroniques	TIC	1	service au sein de la Direction Générale des TIC
Dimension de l'intranet du gouvernement	Développement de l'admin et des services électroniques	TIC	40 km en FO et des liaisons BLR pour 10 directions	intranet interconnectant une grande partie des administrations à NKTT
Nbre de sites intégrés dans l'intranet	Développement de l'admin et des services électroniques	TIC	50	

IV.2. LISTE DES MEMBRES DU CDS8 GOUVERNANCE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

TABLEAU 5 : COMPOSITION DU CDS8 GOUVERNANCE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

CDS 8 : Gouvernance économique, financière et administrative : Liste des membres					
Chantiers et interventions	Institutions	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail
Président :	DGERSE / MEF	Moctar Salem El Mouna	DG / DGRESE	20400010	elmouna.mo@gmail.com
Vice-Président :	DGB/ MEF	Fall Khayar	Directeur	46746586	khayarfall@outlook.com
Capture du dividende démographique					
Engagement politique en faveur du dividende démographique	SWEDD	Wagué Aliou	Responsable Suivi Evaluation	46417072	wagueali@gmail.com
Accélération des politiques pro-dividende démographique	UNFPA	Brahim Vall Mohamed Lemine			bouldmohamedlemine@unfpa.org
Transformation de l'administration publique					
Optimisation de l'administration publique	DEPC/MFPTEMA	Ba Amadou Tidjane	DA/ DEPC	46731401	baamadoutidjane1985@gmail.com
Amélioration de la gestion du personnel de l'Etat	DFP/ MFPTEMA				
Développement de l'Administration et des services électroniques	TIC				
Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP	DC-SCAPP/MEF	Konaté Oumar	Chef de service	36210397	konatomar@yahoo.fr
Meilleure gouvernance économique et financière					
Renforcement de la gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement	Dir. Dette Publique/MEF	Mohamed Cheikh		43737777	
	DGIPCE/MEF				
	DES/DGERSE	Yahya O. Mohamed Vall		22288285	
Gestion des finances publiques	CERFIP/MEF	Cheikh Tourad		36312120	touradcheikh@gmail.com
	BCM	Zeine O. Sidi Boubacar	Directeur	46845462	zeidane@bcm.mr

	Appui aux finances publiques (PAGEFIP)	Abderrahim Didi	Coordonnateur et chef de mission	36606450	didiahim@yahoo.com
	Cour des Comptes				
	IGE				
	PAGEFIP	Heidi Ben Bendoua	Expert en gestion budgétaire	34162784	hedi.bendoua@experti-sefrance.fr
	FMI	Sara Braham		36606386	amaaloumbraham@imf.org
Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence	DSP/MEF	Mohamed Teghre	Directeur	36204980	medteghre@gmail.com
	Min de la Justice				
Gouvernance économique	DPAE/MEF	Gueye Oumar	Directeur	46430850	oumargueye@hotmail.com
	ONS	Nouh O. Moctar	DA/ Compta Nat	26882863	elmoctarn@gmail.com
	CMAP	Mana El Hadj		46542128	manaelhadi@gmail.com
	PNUD	Selma Cheikh Malainine			selma.cheikh.malainine@undp.org
	BM	Hadrami Oubeid		36303451/ 49481108	eoubeid@worldbank.org
	PAMO-FED/CAON	Nathalie Gibon	AT	46207634	ngibon@economie.gov.mr
Autres membres	Secteur privé	Hamza Babetta	SGA/UNPM	20879785	sga@unpm.mr
	UNICEF	Latifa Mohamed Vall		20517777	lmvall@unicef.org
	ADRES	Baba Hamdi		22038353	
	AMPDH	Hawa Sidibé		46413766	
	Observatoire contre la Corruption				
	DC-SCAPP	Sidna Ndah Mohamed-Saleh	Consultant SCAPP	36302126	sndah@hotmail.com
	DC-SCAPP	Khadijettou mint El Heda	Expert Levier 3 SCAPP	26145513	khatouahmed@yahoo.fr

